

DECRET N° 2008-386 DU 2 JUILLET 2008

Chargeant **Monsieur Armand ZINZINDOHOUE**, Ministre Délégué auprès du Président de la République, des Transports et des Travaux Publics, de l'intérim de **Monsieur Roger DOVONOU**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour la période du **28 juin au 06 juillet 2008**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cours Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007 - 540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2008 - 385 du 28 juin 2008 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 juin 2008.

DECRETE :

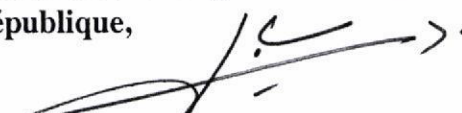
Article 1er : Monsieur Armand ZINZINDOHOUE, Ministre Délégué auprès du Président de la République, des Transports et des Travaux Publics est chargé de l'intérim de Monsieur Roger DOVONOU, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour la période du 28 juin au 06 juillet 2008.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 02 juillet 2008

**Pour Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Absent**

**Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense
Nationale, Chargé de l'intérim du Président de la
République,**


Issifou KOGUI N'DOURO